



Développer l'ETP à l'échelle d'une CPTS



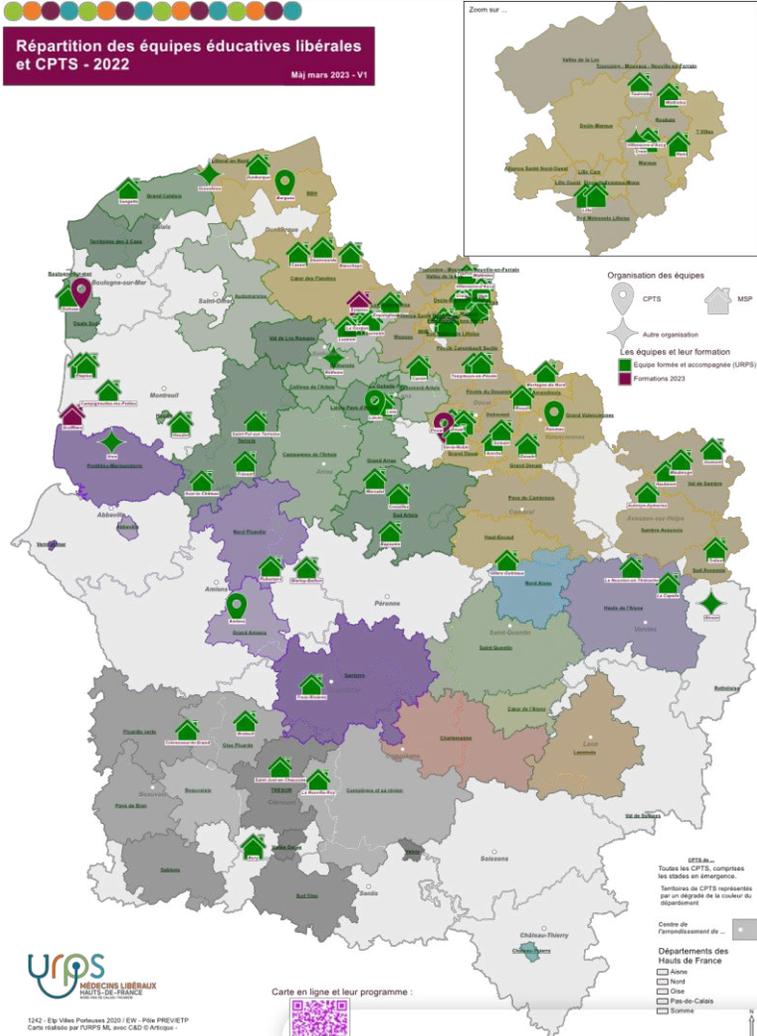
- CPTS DU 02 :
 - HAUTS DE L' AISNE
 - NORD AISNE
 - CŒUR DE L' AISNE (2p)
 - CHARLEMAGNE
- CPTS DU 60 :
 - COMPIEGNE
 - OISE PICARDE
 - BEAUVAISIS (2p)
 - CHARLEMAGNE
- CPTS DU 80
 - PICARDIE VERTE
 - GRAND AMIENS
- CPTS DU 62 :
 - LA GOHELLE (3p)
 - AUDOMAROISE
 - BEAUMONT ARTOIS
 - OPALE SUD
 - COLLINES DE L'ARTOIS
- CPTS DU 59
 - CŒUR DES FLANDRES
 - TMN
 - LITTORAL EN NORD
 - LILLE OUEST
 - GRAND DENAIN (2p)
 - GRAND DOUAI (3p)
 - CŒUR D'OSTREVENT
 - LYS ARMENTIERES (2p)
 - BBH
 - GRAND VALENCIENNES (4p)

Tour de table :
Profession/fonction CPTS ?
Mise en place ETP ?
Attentes de l'atelier ?



Etat des lieux

Répartition des équipes éducatives libérales
et CPTS - 2022
Maj mars 2023 - V1



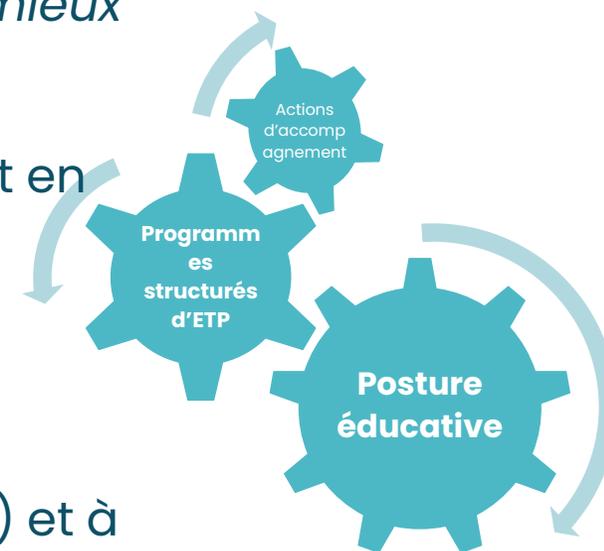
17/29 CPTS en fonctionnement (ACI)
et
3 CPTS en émergence
(stade projet de santé)
accompagnées dans le cadre d'un
projet en ETP

6 CPTS porteuse d'une autorisation
a dispenser un programme d'ETP

60 équipes éducatives de proximité
réparties sur **40 CPTS**
(70% des CPTS concernées par une
offre d'ETP sur leur territoire)

Quelques rappels de l'ETP

- Selon l’OMS, « l’éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. »
- On considère l’ETP comme une **démarche intégrée aux soins**, et qui se met en œuvre :
 - Dans le cadre de **programmes structurés d’ETP**
 - Dans le cadre des **pratiques professionnelles quotidiennes** (posture éducative)
- L’ETP participe à **l’amélioration de la santé** du patient (biologique, clinique) et à l’amélioration de sa **qualité de vie**. (HAS) Les finalités spécifiques de l’ETP sont :



Équilibrer
la
pathologie
chronique

Renforcer
l’auto-
efficacité

Éviter les
complications

Augmenter
la qualité de
vie

Renforcer
son
autonomie

Améliorer
la confiance
en soi



Programme d'ETP = ensemble coordonné d'activités d'éducation animées par des professionnels de santé formés à l'ETP.



Bilan éducatif
partagé

- **Entretien individuel** (soignant/patient)
- Identifier ses besoins, ses attentes, ses préoccupations et formuler avec lui des objectifs d'apprentissage = programme personnalisé d'ETP.



Mettre en
œuvre les
séances d'ETP

- **Séances** individuelles ou **collectives** (le plus souvent)
- Utilisation de techniques -outils pédagogiques : exposés interactifs, brainstorming, étude de cas, photo-expression, simulation de gestes, ...



Evaluation
partagée

- Entretien individuel (soignant/patient)
- Faire le point avec le patient sur ce qu'il a appris, compris, retenu, et ce qu'il reste à acquérir/renforcer (proposition de suivi, autre programme, etc.)

- Pour vous :
 - Quel intérêt de développer l'ETP à l'échelle d'une CPTS ?
 - Quelle différence/complémentarité avec les offres existantes (MSP...) ?



À l'échelle d'une CPTS, le développement de l'ETP contribue :

- À **améliorer la prise en soins des personnes vivant avec une maladie chronique** et à la structuration des parcours de santé,
- À **développer la coopération interprofessionnelle** à l'échelle de la ville (partage d'une culture commune, coanimation des ateliers),
- À **renforcer la coordination** entre structures et acteurs de santé (établissements hospitaliers et médicosociaux),
- À **faire connaître l'existence des programmes d'ETP** et permettre une meilleure orientation des patients,
- À **capitaliser sur l'existant** (avec les MSP notamment).



Coup de pouce URPS sur le champ de l'ETP :
(accompagnement « à la carte » en fonction des besoins)

Former les professionnels à la dispensation de l'ETP

Accompagner les équipes qui souhaitent dispenser de nouveaux programmes

Travailler sur l'articulation des programmes dans une logique de parcours

Sensibiliser les professionnels à la démarche ETP

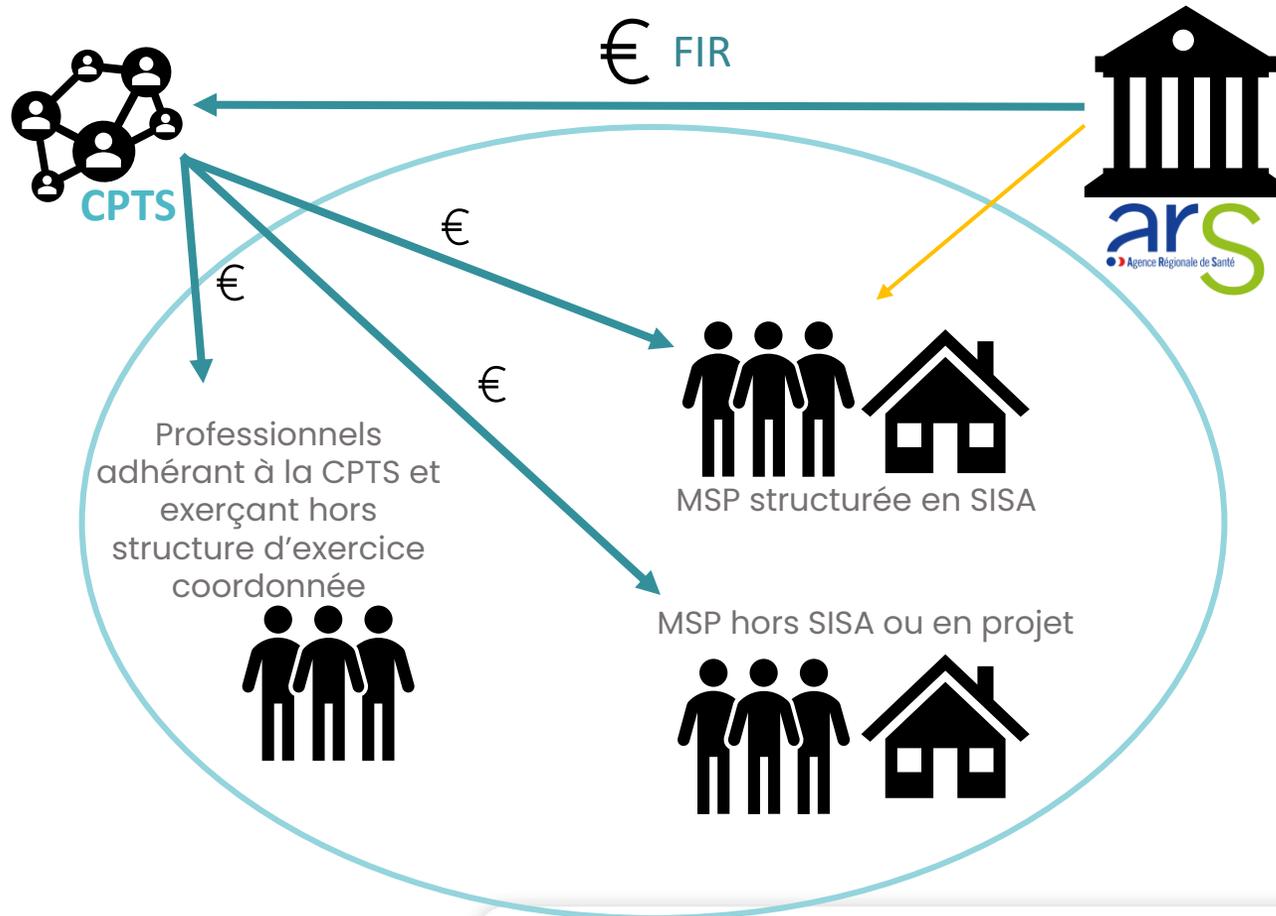
Elaborer et diffuser des outils de communication

Réaliser une cartographie de l'offre

Développer des partenariats

L'ETP en pratique à l'échelle d'une CPTS

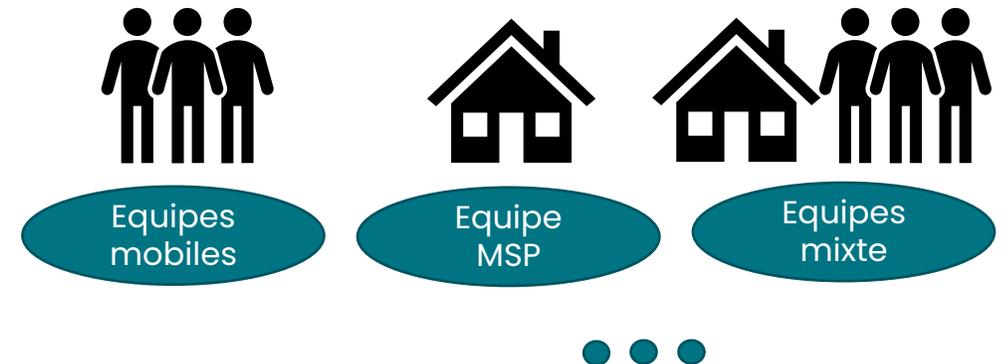
Modèle économique :



Typologie de l'équipe dispensatrice :

« Les programmes d'ETP (...) sont coordonnés par un médecin, par un autre professionnel de santé (...) et doit être mis en œuvre par au moins deux professionnels de santé de professions différentes »

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient



Programmes d'ETP mis à disposition par l'Union des URPS :



Diabète de type 2



Risque cardiovasculaire



BPCO de grade I et II



Surpoids de l'enfant de 6 à 12 ans



Post chirurgie bariatrique

A venir / perspectives :

- Covid long
- Anticancéreux oraux
- IRC...

Par conséquent, il est possible pour une CPTS de :

- porter une déclaration de programme d'ETP ;
- bénéficier d'une dotation sur le FIR au titre de l'ETP (selon les mêmes modalités qu'une structure d'exercice coordonné type SISA) ;
- reverser les forfaits/patients à ses membres pour leur participation au programme d'ETP.

!/ \ Conformément aux dispositions ci-dessus, l'octroi d'un financement au profit de la CPTS n'est possible que si l'ETP fait partie intégrante du projet de santé de la CPTS annexé à l'ACI.

- Quel rôle du coordonnateur de CPTS et des professionnels de santé dans la gestion de l'activité ETP ?



Plusieurs niveaux d'implication possibles :

Professionnels sensibilisés
orienter informer proposer

- orienter informer proposer

Professionnels formés
réalisent les BEP, animent les
ateliers du programme

- réalisent les BEP, animent les ateliers du programme

Professionnel coordonnateur
de programme, référent
équipe

- référent équipe, soutien logistique et organisationnel (animation réunions, rapports activité, etc.) – en lien avec le coordonnateur CPTS

**Exemple d'actions
menées en ETP par les
20 CPTS en région**

- **Soirées d'information**
- **Soirées de sensibilisation** sur l'ETP ou spécifiques / thématiques (par ex : obésité de l'enfant – adulte)
- **Sessions de formation ETP**
- **Création d'équipe mobile ETP** / thème de programme
- Réflexion sur **l'articulation des offres de programmes** (en lien avec les établissements de santé, réseaux associatifs, offres en ville) ,
- Création de **répertoire de ressources** mobilisables
- Réalisation d'une **cartographie des offres de programmes disponibles**
- Conception **d'outils de communication** (plaquette, affiche)
- Réflexion sur la **structuration des parcours éducatifs**



Améliorer la visibilité de l'offre existante

Sensibiliser les professionnels à la démarche ETP

Elaborer et diffuser des outils de communication

Réaliser une cartographie de l'offre

• Objectif(s) :

- Permettre aux professionnels de la CPTS de mieux connaître l'ETP: ses intérêts, modalités de mise en œuvre, bénéfiques pour les patients et pour les professionnels.
- Mieux connaître les acteurs de l'ETP
- Identifier les offres et les ressources locales situées sur le territoire de la CPTS.

• Public –cible :

L'ensemble des professionnels de santé exerçant sur le territoire de la CPTS

• Modalités de mise en œuvre :

Sous le format soirée (3h).

Suivi et prise en charge en ville

Ressources mobilisables
Territoire de la CPTS Grand-Douai

1 000 non chroniques / 1 000 jour décembre 2021

Offre d'ETP en ville, de 1^{er} intention et de proximité
Maladies chroniques non compliquées et relativement stables
Maladies respiratoires chroniques et diabète / Maladies cardiovasculaires, respiratoires, etc.
Accessibilité sur prescription de médecin traitant

Maladies cardiovasculaires	Maladies respiratoires chroniques	Maladies cardiaques vasculaires	Autres
<p>URPS Praticiens Généralistes 190 rue de Béthune 59100 Douai 03 20 21 81 43 www.medicins-generaux.com</p>	<p>• Docteur de type 2 • Surpoids de l'adulte de 1 à 11 ans</p>	<p>Praticien Cardiaque Praticien GPC, hypercholestérolémie, diabète ou diabète</p>	<p>Prat. chirurgie cardiologue</p>
<p>URPS Avenue Santé 433 Avenue de la Liberté 59600 La Madeleine 03 20 21 86 63 en</p>	<p>Docteur de type 2</p>	<p>MECO de grade 1 et 2</p>	
<p>URPS Anna Henry 100 rue Anna Henry 59119 Fosse-Martin 03 20 21 86 63 en</p>	<p>Docteur de type 2</p>		

Elaboré par : URPS, URPS Pharmaciens, URPS Opticiens, URPS Podologues, URPS Kinésithérapeutes, URPS Dentistes, URPS Infirmiers Libéraux, URPS Masseurs Kinésithérapeutes, URPS Orthoptistes, URPS Oculistes, URPS Diététiciens, URPS Ergothérapeutes, URPS Psychologues, URPS Sociologues, URPS Assistants Sociaux, URPS Aides Soignants, URPS Pharmaciens, URPS AGES-FEMMES Hauts-de-France

Offre d'ETP sur le territoire de la Communauté territoriale de santé (CPTS) de Grand-Douai

Développer l'offre
ETP sur le territoire

Former les
professionnels à la
dispensation de l'ETP

Accompagner les
équipes qui souhaitent
dispenser de nouveaux
programmes

- **Objectif(s) :**

Elle vise à développer chez les professionnels des compétences techniques, relationnelles, pédagogiques et organisationnelles requises pour la dispensation de l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP). Elle comprend 5 modules de formation.

- **Public – cible :**

Professionnels de santé libéraux du territoire de la CPTS souhaitant pratiquer l'ETP auprès de leurs patients.

- **Modalités de mise en œuvre :**

Les 5 modules de formation sont dispensés en présentiel sur 5 journées (9h – 18h).

Les journées de formations sont sélectionnées selon les disponibilités des participants, à proximité de leur lieu d'exercice professionnel et sur une période de 5 à 6 mois (en moyenne 1 journée de formation par mois).

Ateliers Inter-CPTS HDF

Ces échanges entre
les CPTS de la région
sont organisés en
visio :
tous les 1ers jeudis
du mois
de 12h30 à 14h !



- 5 octobre à 12h30 : Mise en place de parcours pluriprofessionnel à l'échelle d'un territoire

Merci de votre participation



03 20 14 22 12



contact@urps-hdf.fr



MAISON DES URPS

11 square Dutilleul – 59000 LILLE



www.urps-hdf.fr



URPS
INFORMIERS LIBÉRAUX
Hauts-de-France



URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
HAUTS-DE-FRANCE



URPS
ORTHOPTISTES
Hauts de France

URPS
Unions Régionales des Professionnels de Santé
PHARMACIENS LIBÉRAUX
HAUTS-DE-FRANCE

URPS
Pharmaciens
HAUTS-DE-FRANCE

